

Projet Associatif Global



ACTUALISATION
approuvée par
le Conseil d'Administration
du 26 octobre 2006

Les raisons du projet

L'ADAPEI 53 a formalisé son projet associatif global en réponse à plusieurs objectifs :

- Affirmer l'éthique de l'association.
- Réaffirmer la place des personnes accueillies.
- Favoriser l'affirmation d'une identité associative.
- Énoncer des valeurs et des orientations.
- Répondre aux attentes du cadre légal et réglementaire.
- Permettre des repères communs pour les établissements et services.
- Prendre en compte les changements et évolutions externes et internes.
- Accompagner l'évolution et l'actualisation du projet.

Le projet associatif constitue une référence pour l'association et toutes les personnes concernées par sa mission, administrateurs, familles, personnes accueillies, salariés et partenaires. Il est également le socle et le fondement pour les établissements et leurs projets.

Le projet permet d'affirmer des fondements et orientations, c'est un outil de perspective pour l'avenir.

SOMMAIRE

1. Les valeurs	page 3
- La personne au cœur de la dynamique	
- Espoir audace et imagination	
- L'intégration dans la vie et la citoyenneté	
2. Identité et missions	page 4
- Une association engagée et militante	
- Un mouvement parental	
- Une action au service de sa mission	
3. Activités et prestations	page 6
- Des principes essentiels	
- Une pluralité de domaines de compétences	
- Les établissements et services	
4. Communication interne et externe	page 8
- Une organisation repérée et structurée	
- La responsabilisation des acteurs	
- La qualité des ressources humaines	
- La diffusion du message associatif	
- Le projet associatif global et sa dynamique...	

1. LES VALEURS

La personne au cœur de la dynamique

Toute personne accueillie et accompagnée est de facto, membre à part entière de la communauté humaine et de la société.

Notre credo «La croyance en la valeur fondamentale et la dignité de toute personne » doit se conjuguer au quotidien.

Chacun est un être *unique et irremplaçable*, qui doit pouvoir trouver les conditions de son épanouissement et de son bien être, et la capacité à se projeter dans une vie future, affective, sociale et économique.

La personne accueillie est première, ses intérêts et droits sont accompagnés, autant que le respect de sa vie, de ses choix et de ses motivations.

La famille est prise en compte, soutenue et associée dans toute démarche qui la concerne, chaque fois que possible, et en tenant compte des besoins, des attentes et du statut de la personne accueillie.

L'association entend intervenir pour que soit garanti l'intérêt de toute personne et son bien-être. Elle peut ainsi réguler ou médiatiser des situations qui mettraient en danger l'intérêt supérieur de la personne. Son intervention respecte le cadre légal et la marge d'initiative dont elle peut faire preuve.

Espoir, audace et imagination

L'accompagnement se situe dans une logique d'espérance exprimée tant par les personnes elles-mêmes, que par les parents et les accompagnateurs. Les équipes manifestent une approche fondée sur la valorisation de chacun et de ses potentiels.

Chacun veille à la recherche de solutions innovantes et évolutives, traduites dans une dimension de *parcours, de trajectoire individuelle et de projet, où la personne est acteur de sa vie et de son devenir*. Cela n'est pas en contradiction avec la protection et la sécurité nécessaires que doit recevoir chacun en fonction de sa situation et en réponse à ses besoins.

Les réponses sont adaptées au cours de la vie et ponctuées d'étapes repérées et significatives, comprises et intégrées par la personne et sa famille. Les professionnels et les bénévoles mettent en commun leurs interventions, ils agissent en coopération et visent à mettre en œuvre ou rechercher toutes les compétences internes ou externes au service de la personne.

L'intégration dans la vie et la citoyenneté

Les dispositifs de droit commun constituent un objectif pour l'intégration et l'insertion. La réponse « spécialisée » s'équilibre avec le maintien et l'accompagnement dans les lieux de socialisation traditionnels.

Les établissements et services sont intégrés à la société et à la vie économique et sociale. Ils ne constituent pas des structures en marge de la société, et sont des organisations participant au lien social et à la citoyenneté. Cela implique un travail important, toujours soutenu, avec les partenaires, les réseaux, les structures et acteurs économiques, sociaux et médico-sociaux.

2. IDENTITÉ ET MISSIONS

Une association engagée et militante

L'identité de l'ADAPEI est liée à l'histoire des associations de parents d'enfants et d'adultes handicapés (40 ans), à la place prise par les fondateurs et à leurs motivations. L'ADAPEI 53 est le fruit de l'union de l'APEI de Laval et de Château-Gontier.

L'association se définit comme un *mouvement d'utilité sociale et d'intérêt général* agissant au sein de la société et des environnements. Acteur et partenaire sur le territoire, l'association affirme sa préoccupation visant à promouvoir les droits et intérêts des personnes, et leur représentation.

Ses missions la conduisent à intervenir dans un large éventail auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes vieillissantes.

L'ADAPEI 53 œuvre comme « *association d'accueil et d'accompagnement social, médico-social et professionnel, proposant des prestations de compensation pour les personnes, dans une logique de parcours individualisés et de mobilité des trajectoires.*

Son action est orientée vers une pluralité de secteurs relevant de sa légitimité et de son expérience :

- L'accueil de personnes en milieu protégé et adapté.
- L'action en « milieu ordinaire » et dans la société.

Chaque secteur œuvre pour la reconnaissance de la place de la personne accueillie dans la société, et pour son insertion dans la cité.

Un mouvement parental

L'ADAPEI 53 est un mouvement parental constitué de parents, d'amis et de personnes bénéficiaires. Des parents qui sont porteurs d'une histoire et d'un développement associatif, mais aussi garants de valeurs et d'idées qui soutiennent la force de l'association.

La notion de mouvement s'entend tant dans la dimension des *idées* que dans la

dynamique de la vie associative. L'association assure un rôle de représentation des personnes bénéficiaires, d'employeur et de gestionnaire.

Le mouvement parental assure la défense et la promotion des intérêts des personnes concernées par des déficits intellectuels, avec ou sans trouble du développement et de l'adaptation, et de leurs familles.

Militantisme, engagement, solidarité parentale, innovation et compétence sont les termes qui qualifient l'identité de l'ADAPEI 53 en tant qu'association de parents.

Une action au service de sa mission

Le projet associatif trouve son fondement dans l'engagement de l'association autour de ses missions, dans l'exigence de ses membres, et par le caractère innovant de la démarche associative.

L'association entend dynamiser sa mission d'éveil, de sensibilisation et d'interpellation, en tant que mouvement engagé auprès des personnes et de leurs familles. Fondamentalement, la défense des droits des personnes et des familles définit le cœur de la mission.

Elle ne retient pas les termes de handicap ou de handicap mental qui stigmatisent les personnes et figent des situations et des parcours. Elle lui préfère l'expression de « personnes confrontées à des déficits intellectuels avec ou sans troubles du développement et de l'adaptation ».

La mission de l'association vise également à définir des orientations et des valeurs, à en garantir la prise en compte et l'intégration dans les établissements et services, lesquels constituent en cela un niveau d'expression de l'association et de son projet. Ils sont partie prenante de l'identité et de la mission. Les administrateurs ont un rôle de garant et de veille sur tout ce qui concerne l'activité associative.

L'identité de l'ADAPEI 53 ne se limite pas au seul repérage des divers établissements et services. Sa légitimité et son autorité sont

plus larges et intègrent une activité permanente en direction de la société, des environnements et de la population.

L'action en direction des familles est une préoccupation forte, qu'il s'agisse de familles ayant un enfant accueilli dans un établissement, ou de celles en attente de solutions, confrontées à des difficultés et parfois à un désarroi, voire à une détresse morale ou psychologique.

L'association répond aux différentes voies qui permettent une dynamisation des réponses,

notamment autour de nouvelles formes de communication et de responsabilisation des familles.

L'association est affiliée à l'UNAPEI, elle en porte les orientations et les références et elle est un relais du mouvement national. Elle affirme sa présence sur le département de la Mayenne et au plan régional, comme acteur et force de proposition, mais aussi partenaire des institutions et réseaux publics et privés. A ce titre, elle est reconnue d'utilité publique.

3. ACTIVITÉS ET PRESTATIONS

Des principes essentiels

- Le cadre légal et le respect des missions dans les établissements et dans toutes les formes d'intervention.
- La volonté de voir évoluer les statuts juridiques des structures en réponse aux besoins.
- La diversité des formes d'accueil et d'accompagnement.
- Les réponses individualisées ou réalisées en petits groupes.
- La souplesse, un guide pour l'accompagnement et les projets.
- La délocalisation et l'externalisation de services et prestations.
- La lisibilité et l'évaluation des services et prestations.
- Le projet, une dynamique et une modalité pour l'action.

Dans les structures de travail en milieu protégé et adapté, le projet humain et social prime sur toute perspective de productivité accrue et d'affaiblissement de l'accompagnement des personnes. Le travail reste une ressource au service de l'épanouissement de chacun, il soutient le développement des potentiels des personnes.

Une pluralité de domaines de compétences

L'association ne se limite pas dans le développement de sa mission. Elle agit dans plusieurs directions en fonction des besoins repérés sur le terrain. Les domaines de compétences sont :

- L'éducation précoce
- L'éducation et la scolarisation
- Le soin et les rééducations
- Le travail en milieu protégé et en milieu ordinaire
- La formation professionnelle
- L'accompagnement de jour
- L'accompagnement et l'aide à l'habitat
- La préparation à la retraite et au vieillissement
- L'accompagnement des familles.

Les établissements et services

L'établissement ou le service se définit comme un *dispositif social et médico-social*. C'est un lieu ouvert, en interaction avec les environnements humains, économiques et sociaux. Il développe une politique qui permet les liens et l'accueil des partenaires. Il agit en étant pleinement intégré dans la vie locale.

L'établissement applique le cadre légal et notamment les données liées à la loi du 2 janvier 2002, et à la loi du 11 février 2005. Il est identifié dans le cadre des schémas d'action territoriale et participe à l'observation et à l'évolution des besoins, en lien avec les partenaires publics et privés.

Chaque établissement ou service se réfère au projet associatif dans son projet. Celui-ci est écrit et évalué, il s'élabore en associant les salariés, les partenaires et les usagers. Il est validé par l'association, il s'agit de renforcer le partenariat et de donner aux projets une réelle dynamique et une créativité.

Les directions sont garantes de la formalisation et de l'évaluation des projets qui débouchent sur des plans d'action opérationnels, actualisés en fonction des besoins repérés par les équipes et par l'association.

L'établissement ou le service est concepteur de projet et prestataire de service. Les prestations et réponses s'inscrivent dans un souci permanent de la qualité et de l'amélioration du service. La démarche qualité et l'évaluation participent à la compétence et à l'efficacité. L'évaluation des pratiques professionnelles est un axe de développement des équipes et celle-ci fait l'objet de méthodologies validées.

Les directions veillent à ce que l'éthique de l'association soit portée au quotidien, déclinée selon les règles déontologiques appliquées dans l'accompagnement des personnes.

Chaque personne accueillie est soutenue dans le respect de ses choix et de ses besoins, en lien avec sa famille et en fonction de son statut d'enfant ou d'adulte. La personne est acteur de son projet et associée pour tout ce qui peut la concerner. Les représentants légaux sont associés et tenus informés des évolutions.

Le projet individualisé est mis en œuvre avec le concours des ressources internes, mais également par le travail en réseau.

La recherche des compétences rend nécessaire la coopération avec les institutions et professionnels externes.

Le conseil de la vie sociale est en place dans les établissements, il contribue à l'essor de la parole et de la responsabilité des usagers.

4. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Une organisation repérée et structurée

Le conseil d'administration définit les orientations politiques et est porteur du projet associatif. Il est impliqué dans la vie associative et dans les établissements. Il a une aptitude à prendre des décisions et à représenter l'association. Il assume des délégations opérationnelles dans les domaines budgétaires et statutaires.

L'assemblée générale valide les orientations concernant la politique associative et de gestion.

L'adhésion à la culture associative et à la dynamique est soutenue, dans le respect des positions et des obligations de chacun.

Le fonctionnement de l'association est organisé par des instances et des commissions qui assurent dynamisme, cohérence et cohésion.

La responsabilisation des acteurs

Les responsabilités et les délégations sont identifiées, qu'il s'agisse des administrateurs, des salariés ou des instances représentatives qui concourent à la qualité du dialogue et des relations sociales

L'association est attentive à la qualité de l'intégration de tout nouvel administrateur, visant à élargir les compétences et à prendre en compte les motivations de chacun. Elle est soucieuse de la mobilisation et de la responsabilisation des administrateurs.

Les directeurs et cadres sont garants et animateurs de la mise en œuvre du projet associatif. Ils participent directement à la traduction des choix et des orientations. Ils forment autour du directeur général, la base et la dynamique du management associatif.

La communication interne veille à associer le mieux possible les personnes accueillies et les parents aux différents lieux, instances et événements dans l'association et les établissements. Les conseils de la vie sociale, les groupes d'expression et de parole constituent des vecteurs pour la dynamisation.

La qualité des ressources humaines

Toute personne qui concourt à la mission de l'association, salariée ou bénévole, agit dans le respect du projet associatif, des orientations et des valeurs qui soutiennent les actions entreprises. La vie du mouvement implique l'engagement de chacun au service de la mission.

Chaque professionnel dans son action et par ses attitudes porte l'image de l'association dont il est, quelle que soit sa place, le représentant auprès des personnes accompagnées, des familles ou des partenaires.

Être professionnel invite au regard critique et à la remise en question, qui permettent les évolutions et accompagnent le changement.

Chaque salarié entre dans une démarche contractuelle associée à la notion d'objectifs professionnels et de trajectoire. L'association soutient le développement continu des compétences, l'encouragement à la mobilité.

La formation initiale et continue est en place et constitue un axe important de développement. Elle se traduit dans les orientations associatives et les plans pluriannuels de formation dans les établissements et services. Les évolutions humaines et techniques sont soutenues par la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Chaque salarié évolue dans le cadre d'un projet professionnel, conséquence d'un contrat moral et légal avec l'association. L'entretien professionnel et d'évaluation fait l'objet d'une méthodologie validée par l'association. Il soutient la dynamisation individuelle et permet de concrétiser le lien contractuel.

La coopération entre salariés et bénévoles est une orientation qui implique la prise en compte de positions et de regards différents qui concourent aux mêmes objectifs. L'expérience partagée permet d'accroître les compétences et d'enrichir les réponses.

La diffusion du message associatif

Une politique de communication externe, relayée par le réseau UNAPEI, assure la diffusion de l'image et le rayonnement associatif. Il s'agit de messages, supports, articles, prises de position ou encore création d'évènements.

La communication est articulée aux différents établissements et services qui eux-mêmes participent à la diffusion de l'image de l'ADAPEI 53. La charte graphique, les supports et outils de communication sont harmonisés. Ils soutiennent la cohérence de l'image institutionnelle.

L'association participe aux évènements et actions sur le département, en lien avec son objet social. Elle peut initier elle-même des démarches, ou relayer le mouvement national à travers des campagnes ou manifestations.

Le projet associatif global et sa dynamique...

Le projet constitue une référence pour chacun, il doit être porté à travers la communication interne et externe.

Des modalités concrètes seront définies, qui permettront d'accompagner la connaissance et l'appropriation des projets.

Les administrateurs, les directeurs et cadres, engageront des actions d'information et d'échanges sur le projet, après sa validation par le conseil d'administration.

Il est déterminant que le Projet de l'ADAPEI 53 vive et ne soit pas un document figé. Il est une invitation pour mettre l'imagination et la créativité au service des personnes et des familles.

Laval le 27 octobre 2006
La Présidente,
Michèle TAREAU

